Orléans : bientôt majeur, A. Fofana s'inquiète de ne plus être entretenu par les contribuables français, qui lui verseront tout de même 450€ par mois en complément de son salaire

22/08/2019 à 16h56

Adama, mineur étranger isolé à Orléans : "si tu n'as pas de logement, tu ne peux ni étudier ni travailler"

[…]

Adama Fofana est originaire de Côte d'Ivoire. Il est ce qu'on appelle officiellement un **"mineur non accompagné"**. Hébergé depuis deux ans dans une résidence à Orléans, il vient de recevoir une lettre du conseil départemental du Loiret : à ses 18 ans, dans quelques mois, **Adama Fofana ne sera plus logé et nourri par le Département.**

[…]

le jeune ivoirien **touchera ce qu'on appelle l'allocation jeune insertion Loiret, une aide de 450 euros**. Une somme insuffisante pour couvrir tous ses besoins, explique Adama, **qui a un travail**

[…]

L’article dans son intégralité sur [France Bleu]

Ndlr : Qu’est ce que l’ “allocation jeune insertion Loiret”

(note: les chiffres avancés dans l’article ci-dessous sont ceux de 2014, pour la seule période de 2016 à 2018: le Loiret à multiplié par 4 son budget consacré à la prise en charge des “mineurs isolés”, le budget est passé de 3 à 12 millions d’euros)

Un dispositif innovant pour les jeunes majeurs

Alors que des élus de l’opposition s’émeuvent de la situation des jeunes majeurs, le Département rappelle que l’Allocation Jeunes Insertion Loiret a pourtant été votée par le Département en avril à la quasi unanimité et sans vote contre.

Un dispositif solidaire. Alors que l’Etat a annoncé un plan d’économies de 11 milliard d’euros au détriment des collectivités territoriales, **le Loiret reste fidèle à ses valeurs de solidarité et de responsabilité**. Ainsi, l’Assemblée départementale du Loiret a voté, à la quasi unanimité et sans vote “contre” (36 pour et 5 abstentions), lors de la session budgétaire d’avril 2014, un nouveau dispositif innovant pour les jeunes majeurs : l’Allocation Jeunes Insertion Loiret (AJIL), ainsi que sa déclinaison spécifiquement destinée aux jeunes en situation de handicap (AJIHL).

Ce nouveau dispositif d’accompagnement des jeunes majeurs de moins de 21 ans se traduit par l’attribution d’**une allocation mensuelle de 450 €/mois**, un montant proche de celui versé aux

8 030 bénéficiaires du RSA du Loiret(femmes et hommes seuls), soit 43 % du total des allocataires du RSA. Cette allocation s'élève à **750 €/mois pour les jeunes reconnus en situation d'handicap** par la MDPH (taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 %).

Un partenariat avec les différents acteurs publics. Sur les 142 jeunes majeurs sortants du dispositif APJM au 1er juillet 2014, seuls 5 cas sont encore à l'étude (soit moins de 4 % du total) et font l'objet d'un accompagnement avec les services de la préfecture. Par ailleurs, un suivi renforcé des jeunes en situation de handicap sera assuré par le Département du Loiret (avec un soutien particulier de la cellule insertion professionnelle de la MDPH).

Le Préfet de département doit saisir l'Agence Régionale de la santé (ARS) afin qu'elle gère les situations qui relèvent du secteur sanitaire.

Rappelons que cette mission d'accompagnement des jeunes majeurs est facultative, et que le Département l'assumait jusqu'à présent de manière volontaire pour un coup moyen de 2 800 €/mois (pouvant dépasser 6 600 €/mois pour certains cas individuels). Un partenariat avec les différents acteurs publics (Préfecture, Éducation nationale, Caf, Région) est donc nécessaire pour édifier une politique globale. Le Département a ainsi sollicité l'État pour l'hébergement et la régularisation des titres de séjours, la Région et l'Education nationale pour les bourses et les frais connexes à la formation, ainsi que la Caf pour l'allocation logement (APL).

En toute transparence, le Département a reçu lundi 30 juin, dans ses locaux, les représentants des associations des jeunes majeurs afin de répondre à leurs interrogations et de leur expliquer le dispositif.

Loiret votre département